

Beobank NV/SA

Siège Social :

Boulevard du Roi Albert II 2

1000 Bruxelles

Tél. 02/622.20.70

TVA BE 0401.517.147 RPM Bruxelles

IBAN: BE77 9545 4622 6142



TARIFS POUR LES PARTICULIERS

Valable à partir du 1 janvier 2025

Cette brochure se trouve à votre disposition dans tous les points de vente Beobank NV/SA.

En cas de réclamation, les clients peuvent s'adresser par écrit au Service Clientèle de Beobank, Boulevard du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles.

Ils ont également la faculté de s'adresser à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles.

| TABLE DES MATIERES | Page |
|---|------|
| I.a. Les Comptes de paiement | 3 |
| I.a.1. Les Comptes de paiement en euro | 3 |
| I. Le Compte Plus | 3 |
| II. Le Compte Go et le Compte Club (ouvert à partir du 01/05/2016) | 4 |
| III. Le Compte Jump | 5 |
| IV. Le Compte de Service Bancaire Universel | 6 |
| V. Le Compte Avantage Plus et le Compte Club (ouvert jusqu'au 29/04/2016) | 8 |
| VI. Le Compte Beobank | 9 |
| VII. Le Compte Comfort | 10 |
| VIII. Le Compte Classic | 12 |
| IX. Le Compte de paiement conditions Excellence | 13 |
| X. Investor Account | 14 |
| XI. Le Compte Individualisé | 14 |
| I.a.2. Le Compte Service Bancaire de base | 15 |
| I.a.3. Le Compte de paiement en monnaies étrangères | 16 |
| I.b. Limites sur les opérations à distance et avec la carte de débit | 17 |
| II.a. Les Comptes d'Epargne Réglementés | 19 |
| II.b. Les Comptes d'Epargne non Réglementés | 20 |
| II.c. Le Compte Beobank Money Market | 22 |
| III. La mise à disposition du courrier | 23 |
| IV. Le Compte à Terme | 23 |
| V. Les opérations de change | 24 |
| VI. Les paiements internationaux | 24 |
| VII. Le crédit à la consommation | 26 |
| VIII. Le crédit hypothécaire | 26 |
| IX. Les coffres client | 27 |
| X. Les placements | 27 |
| XI. Les cartes de crédit Visa et Mastercard | 30 |
| XII. Divers | 32 |

I.a. Les Comptes de paiement

I.a.1. Les Comptes de paiement en euro

| I. Le Compte Plus | Tarification | Remarques |
|--|--|---|
| <p>1) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - 2 cartes de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA <ul style="list-style-type: none"> Via Beobank Service Center (service automatisé) Via Beobank Online Via Beobank SelfBanking Via Beobank Mobile - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA, au guichet (opérations spécifiées au point 2 « Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging ») - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro aux ATM ou Beobank SelfBanking et de paiements en euro dans la zone SEPA - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées - Extrait de compte mensuel en version électronique | 4,00€ (1) (2) | <p>Compte disponible uniquement pour les clients de 18 ans et plus.</p> <p>Cf. Bonus de fidélité page 19</p> <p>(1) 3,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à Beobank SelfBanking, Beobank Online, Beobank Mobile, aux ATM, etc.) + 1,00€ exempté de TVA (autres frais, par ex. ouverture, fermeture, tenue de compte).</p> <p>(2) La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.</p> |
| <p>2) Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement (instantané) papier zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)</p> | <p>Inclus dans le forfait mensuel</p> <p>Inclus dans le forfait mensuel</p> <p>Inclus dans le forfait mensuel</p> | |
| <p>3) Opérations hors zone euro Retraits d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)</p> | <p>3,35€ + 2% du montant de la transaction</p> <p>0,60€ + 2% du montant de la transaction</p> | <p>Max. 9,99€ par transaction.</p> <p>Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.</p> |
| <p>4) Cartes</p> <p>4.1. Carte de débit Frais mensuel carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise)</p> <p>Frais mensuel carte de débit mandataire (TVA comprise) Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) (TVA comprise)</p> <p>4.2. Carte de crédit</p> | <p>2 cartes incluses dans le forfait mensuel</p> <p>1,50€ par carte supplémentaire (2) 1,50€ (2) (3)</p> <p>Inclus dans le forfait mensuel</p> <p>Pas liée au compte de paiement</p> | <p>(3) Par carte.</p> |
| <p>5) Taux créditeur</p> | 0,00% | |

| | | |
|--|--|--|
| <p>6) Taux débiteur Taux débiteur annuel actuariel (exempté de TVA)</p> <p>6.1 Facilité de découvert Réserve financière Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne</p> <p>6.2 Dépassement</p> | <p>13,00% 14,20%</p> <p>14,20%</p> | |
| <p>7) Dates de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit</p> | <p>J + 0 J + 0 J + 1 J + 0</p> | <p>J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.</p> |
| <p>8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)</p> | <p>1,55€ par trimestre par compte par assuré</p> | |

| II. Le Compte Go Le Compte Club (ouvert à partir du 01/05/2016) | Tarification | Remarques |
|--|---|--|
| <p>❗ Plus de nouvelles ouvertures de comptes Club depuis le 1 avril 2021.</p> | | |
| <p>1) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - 1 carte de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA Via Beobank Service Center (service automatisé) Via Beobank Online Via Beobank SelfBanking Via Beobank Mobile - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro aux Beobank SelfBanking et de paiements en euro dans la zone SEPA - 24 retraits en euro par an aux ATM (hors Beobank) de la zone SEPA. À partir du 25^{ème} retrait par an, chaque retrait est facturé (1) - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extrait de compte mensuel en version électronique</p> <p>Par co-titulaire, à partir du 2^{ième} titulaire, et par mandataire (3)</p> | <p>0,00€</p> <p>0,50€</p> <p>0,50€ (exempté de TVA) (2) (3)</p> | <p>Compte disponible uniquement pour les clients de 18 ans et plus.</p> <p>(1) Applicable pour le compte Go.</p> <p>(2) La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.</p> <p>(3) Le frais du mandataire n'est pas d'application pour les clients sous administration provisoire.</p> |
| <p>2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement (instantané) papier zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)</p> | <p>2,00€ (3) 2,00€ (3) 1,50€ (3)</p> | <p>(3) Par transaction.</p> |
| <p>3) Opérations hors zone euro Retraits d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)</p> | <p>3,35€ + 2% du montant de la transaction</p> | <p>Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours</p> |

| | | |
|---|--|---|
| | 0,60€ + 2% du montant de la transaction | de référence de la Banque centrale européenne. |
| 4) Cartes 4.1. Carte de débit Frais mensuel carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuel carte de débit mandataire (TVA comprise) Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) (TVA comprise) 4.2. Carte de crédit | 1 carte incluse dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (1) 1,50€ (1) (4) 10,00€ Pas liée au compte de paiement | (4) Par carte. |
| 5) Taux créditeur | 0,00% | |
| 6) Taux débiteur Taux débiteur annuel actuariel (exempté de TVA) 6.1 Facilité de découvert Réserve financière Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne 6.2 Dépassement | 13,00% 14,20% 14,20% | |
| 7) Dates de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit | J + 0 J + 0 J + 1 J + 0 | J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank. |
| 8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA) | 1,55€ par trimestre par compte par assuré | |

| III. Le Compte Jump | Tarification | Remarques |
|---|--------------|--|
| 1) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - 1 carte de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA Via Beobank Service Center (service automatisé) Via Beobank Online Via Beobank SelfBanking Via Beobank Mobile - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA, au guichet (opérations spécifiées au point 2 « Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging ») - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro aux ATM ou Beobank SelfBanking et de paiements en euro dans la zone SEPA - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extrait de compte mensuel en version électronique (1) | 0,00€ | Ce compte ne peut être ouvert que pour des clients entre 10 et 26 ans compris. Au mois de janvier suivant les 27 ans du client, le compte sera automatiquement transformé en compte Go. (1) Les clients mineurs reçoivent 1 extrait de compte papier gratuit par client par mois. |
| 2) Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement (instantané) papier zone SEPA (TVA comprise) | 0,00€ | |

| | | |
|---|--|--|
| Encaissement de chèques belges (TVA comprise) | 0,00€ | |
| Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise) | 0,00€ | |
| 3) Opérations hors zone euro Retraits d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise) | 3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60€ + 2% du montant de la transaction | Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne. |
| 4) Cartes 4.1. Carte de débit Frais mensuel carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuel carte de débit mandataire (TVA comprise) Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) (TVA comprise) 4.2. Carte de crédit | 1 carte incluse dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (2) 1,50€ (2) (3) 10,00€ Pas liée au compte de paiement | (2) La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. (3) Par carte. |
| 5) Taux créditeur | 0,00% | |
| 6) Taux débiteur Taux débiteur annuel actuariel (exempté de TVA) 6.1 Facilité de découvert (4) Réserve financière Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne 6.2 Dépassement (4) | 13,00% 14,20% 14,20% | (4) Facilité de découvert/dépassement à partir de 18 ans. |
| 7) Dates de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit | J + 0 J + 0 J + 1 J + 0 | J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank. |
| 8) Assurance-compte (5) - Assurance décès par accident (exempté de TVA) | 1,55€ par trimestre par compte par assuré | (5) Pas de souscription possible pour les mineurs. |

| IV. Le Compte de Service Bancaire Universel | Tarification | Remarques |
|--|--------------------|---|
| 1) Frais de tenue de compte - Ouverture/fermeture - Redevance de gestion mensuelle (exempté de TVA) | 0,00€ 1,00€ (1) | Compte disponible uniquement pour les clients de 18 ans et plus. (1) La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. |
| 2) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : - 1 carte de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA Via Beobank Service Center (service automatisé) Via Beobank Online Via Beobank SelfBanking Via Beobank Mobile - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA, au guichet (opérations spécifiées au point 3 « Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging ») | 3,50€ (1) | (2) Pour la tarification des extraits papier, veuillez consulter la rubrique III « La mise à disposition du courrier ». |

| | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro aux ATM ou Beobank SelfBanking et de paiements en euro dans la zone SEPA - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte mensuel en version électronique (2) | | |
| <p>3) Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging</p> <p>Virement papier (instantané) zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)</p> | <p>Inclus dans le forfait mensuel Inclus dans le forfait mensuel Inclus dans le forfait mensuel</p> | |
| <p>4) Opérations hors zone euro</p> <p>Retrait d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)</p> | <p>3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60 € + 2% du montant de la transaction</p> | <p>Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.</p> |
| <p>5) Cartes</p> <p>5.1. Carte de débit</p> <p>Frais mensuel carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuel carte de débit mandataire (TVA comprise) Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) (TVA comprise)</p> <p>5.2. Carte de crédit</p> | <p>1 carte incluse dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (1) 1,50€ (1) (3) 10,00€</p> <p>Pas liée au compte de paiement</p> | <p>(3) Par carte.</p> |
| <p>6) Taux créditeur</p> | <p>0,00 %</p> | |
| <p>7) Taux débiteur</p> <p>Taux débiteur annuel actuariel (exempté de TVA)</p> <p>7.1 Facilité de découvert</p> <p>- Réserve financière</p> <p>Jusqu'au montant de la ligne 13,00% Au-delà du montant de la ligne 14,20%</p> <p>- 1 mois (4) (5)</p> <p>Jusqu'au montant de la ligne 14,00% Au-delà du montant de la ligne 15,30%</p> <p>7.2 Dépassement</p> <p>14,20%</p> | | <p>(4) Plus de nouvelle souscription. (5) Facilité de découvert inférieure à 1.250€ et remboursement du solde débiteur au moins une fois tous les 30 jours.</p> |
| <p>8) Dates de valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Versement J + 0 - Retrait d'espèces J + 0 - Chèques nationaux – crédit J + 1 - Chèques nationaux – débit J + 0 | | <p>J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.</p> |
| <p>9) Assurance-compte</p> <p>- Assurance décès par accident (exempté de TVA)</p> | <p>1,55€ par trimestre par compte par assuré</p> | |

| V. Le Compte Avantage Plus Le Compte Club | Tarification | Remarques |
|--|--|--|
| i Plus de nouvelle ouverture depuis le 1 mai 2016. | | |
| 1) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture - Tenue de compte - 2 cartes de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA <ul style="list-style-type: none"> Via Beobank Service Center (service automatisé) Via Beobank Online Via Beobank SelfBanking Via Beobank Mobile - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA, au guichet (opérations spécifiées au point 2 « Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging ») - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro aux ATM ou Beobank SelfBanking et de paiements en euro dans la zone SEPA - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte électroniques (1) | 0,00€ | (1) Extraits papier : 1,50 EUR par extrait sauf pour les comptes Avantage Plus ouverts avant 11/2012. |
| 2) Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement (instantané) papier zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise) | 0,00€ 0,00€ 0,00€ | |
| 3) Opérations hors zone euro Retraits d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise) | 3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60 € + 2% du montant de la transaction | Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne. |
| 4) Cartes 4.1. Carte de débit Frais mensuels carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuels carte mandataire (TVA comprise) Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) (TVA comprise) 4.2. Carte de crédit | 2 cartes incluses dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (3) 1,50€ (2) (3) 10,00€ Pas liée au compte de paiement | (2) Par carte. (3) La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. |
| 5) Taux créditeur | 0,00% | |
| 6) Taux débiteur Taux débiteur annuel actuariel (exempté de TVA) 6.1 Facilité de découvert Réserve financière Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne 6.2 Dépassement | 13,00% 14,20% 14,20% | |
| 7) Dates de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit | J + 0 J + 0 J + 1 J + 0 | J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank. |

| | | |
|---|--|--|
| <p>8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)</p> | <p>1,55€ par trimestre par compte par assuré</p> | |
|---|--|--|

| VI. Le Compte Beobank | Tarification | Remarques |
|--|--|--|
| <p>ⓘ Plus de nouvelle ouverture depuis le 1 mai 2016.</p> | | |
| <p>1) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture - Tenue de compte - 2 cartes de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA <ul style="list-style-type: none"> via Beobank Service Center (service automatisé) via Beobank Online via Beobank SelfBanking via Beobank Mobile - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro aux ATM ou Beobank SelfBanking et de paiements en euro dans la zone SEPA - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte électroniques | <p>9,00€ (1) (2) (3) (4)</p> | <p>(1) La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.</p> <p>(2) La redevance n'est pas due si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris les comptes-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint au moins 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent.</p> <p>(3) La redevance n'est pas due si le titulaire est âgé de 30 ans maximum. Le compte suivra la tarification du Compte Beobank à partir du 31e anniversaire du titulaire</p> <p>(4) 2,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à Beobank SelfBanking, Beobank Online, Beobank Mobile, aux ATM etc.) + 7,00€ exemptés de TVA (autres frais, par ex. tenue de compte).</p> |
| <p>2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement (instantané) papier zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)</p> | <p>2,00€ (5) 2,00€ (5) 1,50€ (5)</p> | <p>(5) Par transaction. Si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris les comptes-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint un montant minimum de 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent, aucun frais ne sera porté en compte pour ces opérations.</p> |
| <p>3) Opérations hors zone euro Retrait d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)</p> | <p>3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60€ + 2% du montant de la transaction</p> | <p>Max. 9,99€ par transaction.</p> <p>Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.</p> |
| <p>4) Cartes 4.1. Carte de débit Frais mensuels carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuels carte mandataire (TVA comprise) Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) (TVA comprise) 4.2. Carte de crédit</p> | <p>2 cartes incluses dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (1) 1,50€ (1) (6) 10,00€ Pas liée au compte de paiement</p> | <p>(6) Par carte.</p> |
| <p>5) Taux créditeur</p> | <p>0,00%</p> | |

| | | |
|--|--|---|
| <p>6) Taux débiteur Taux débiteur annuel actuariel (exempté de TVA)</p> <p>6.1 Facilité de découvert - Réserve financière Jusqu'au montant de la ligne 13,00% Au-delà du montant de la ligne 14,20%</p> <p>- Réserve temporaire de paiement (7) (8) Jusqu'au montant de la ligne 14,00% Au-delà du montant de la ligne 15,30%</p> <p>- Réserve financière – 3 mois (7) (8) Jusqu'au montant de la ligne 14,00% Au-delà du montant de la ligne 15,30%</p> <p>6.2 Dépassement Maximum 15,30% (9)</p> | | <p>(7) Facilité de découvert inférieure à 1.250€ et remboursement du solde débiteur au moins une fois tous les 90 jours.</p> <p>(8) Plus de nouvelle souscription.</p> <p>(9) Entre 14,20% et 15,30%.</p> |
| <p>7) Dates de valeur - Versement J + 0 - Retrait d'espèces J + 0 - Chèques nationaux – crédit J + 1 - Chèques nationaux – débit J + 0</p> | | <p>J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.</p> |
| <p>8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)</p> | <p>1,55€ par trimestre par compte par assuré</p> | |

| VII. Le Compte Comfort | Tarification | Remarques |
|---|----------------------|--|
| <p>i Plus de nouvelle ouverture depuis le 1 mai 2016.</p> | | |
| <p>1) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - Fermeture - Tenue de compte - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA Via Beobank Service Center (service automatisé) Via Beobank Online Via Beobank SelfBanking* Via Beobank Mobile - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro aux ATM ou Beobank SelfBanking et de paiements en euro dans la zone SEPA* - Accès à Beobank SelfBanking* - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte électroniques</p> | <p>4,00€ (1) (2)</p> | <p>(1) La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.</p> <p>(2) 2,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à Beobank SelfBanking*, Beobank Online, Beobank Mobile, aux ATM* etc.) + 2,00€ exemptés de TVA (autres frais, par ex. tenue de compte). (*conditionné à la souscription d'une carte de débit)</p> |
| <p>2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement (instantané) papier zone SEPA (TVA comprise) 2,00€ (3) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) 2,00€ (3) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise) 1,50€ (3)</p> | | <p>(3) Par transaction. Si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris le compte-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint un montant minimum de 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent, aucun frais ne sera porté en compte pour ces opérations.</p> |
| <p>3) Opérations hors zone euro Retraits d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) 3,35€ + 2% du montant de la transaction Paiement chez un commerçant (TVA comprise) 0,60€ + 2% du montant de la transaction</p> | | <p>Max. 9,99€ par transaction.</p> <p>Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.</p> |

| | | |
|---|---|---|
| <p>4) Cartes</p> <p>4.1. Carte de débit Frais mensuels carte de débit (TVA comprise) Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) (TVA comprise)</p> <p>4.2. Carte de crédit</p> | <p>1,50€ (1) (4)</p> <p>10,00€</p> <p>Pas liée au compte de paiement</p> | <p>(4) Par carte.</p> |
| <p>5) Taux créditeur</p> | <p>0,00%</p> | |
| <p>6) Taux débiteur Taux débiteur annuel actuariel (exempté de TVA)</p> <p>6.1 Facilité de découvert</p> <p>- Réserve financière Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne</p> <p>- Réserve temporaire de paiement (5) (6) Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne</p> <p>- Réserve financière – 3 mois (5) (6) Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne</p> <p>6.2 Dépassement</p> | <p>13,00%</p> <p>14,20%</p> <p>14,00%</p> <p>15,30%</p> <p>14,00%</p> <p>15,30%</p> <p>Maximum 15,30% (7)</p> | <p>(5) Facilité de découvert inférieure à 1.250€ et remboursement du solde débiteur au moins une fois tous les 90 jours.</p> <p>(6) Plus de nouvelle souscription.</p> <p>(7) Entre 14,20% et 15,30%.</p> |
| <p>7) Dates de valeur</p> <p>- Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit</p> | <p>J + 0</p> <p>J + 0</p> <p>J + 1</p> <p>J + 0</p> | <p>J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.</p> |
| <p>8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)</p> | <p>1,55€ par trimestre par compte par assuré</p> | |

| VIII. Le Compte Classic | Tarification | Remarques |
|--|--|--|
| <p>i Plus de nouvelle ouverture depuis le 1 mai 2016.</p> | | |
| <p>1) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture - Tenue de compte - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA (à l'exception des virements instantanés) <ul style="list-style-type: none"> Via Beobank Service Center (service automatisé) Via Beobank Online Via Beobank SelfBanking* Via Beobank Mobile - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro aux ATM ou Beobank SelfBanking et de paiements en euro dans la zone SEPA* - Accès à Beobank SelfBanking* - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte électroniques | 9,00€ (1) (2) (3) | <p>(1) La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.</p> <p>(2) La redevance n'est pas due si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris les comptes-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint au moins 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent.</p> <p>(3) 2,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à Beobank SelfBanking*, Beobank Online, Beobank Mobile, aux ATM* etc.) + 7,00€ exemptés de TVA (autres frais, par ex. tenue de compte). (*conditionné à la souscription d'une carte de débit)</p> |
| <p>2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement (instantané) papier zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)</p> | <p>2,00€ (4) 2,00€ (4) 1,50€ (4)</p> | <p>(4) Par transaction. Si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris le compte-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint un montant minimum de 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent, aucun frais ne sera porté en compte pour ces opérations.</p> |
| <p>3) Opérations hors zone euro avec la carte de débit Retrait d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)</p> | <p>3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60€ + 2% du montant de la transaction</p> | <p>Max. 9,99€ par transaction.</p> <p>Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.</p> |
| <p>4) Cartes 4.1. Carte de débit Frais mensuels carte de débit (TVA comprise) Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) (TVA comprise)</p> <p>4.2. Carte de crédit</p> | <p>1,50€ (1) (5) 10,00€</p> <p>Pas liée au compte de paiement</p> | <p>(5) Par carte.</p> |
| <p>5) Taux créditeur</p> | 0,00% | |
| <p>6) Taux débiteur Taux débiteur annuel actuariel (exempté de TVA)</p> <p>6.1 Facilité de découvert - Réserve financière – 3 mois (6) (7) Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne</p> <p>6.2 Dépassement</p> | <p>14,00% 15,30%</p> <p>15,30%</p> | <p>(6) Facilité de découvert inférieure à 1.250€ et remboursement du solde débiteur au moins une fois tous les 90 jours.</p> <p>(7) Plus de nouvelle souscription.</p> |
| <p>7) Dates de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit</p> | <p>J + 0 J + 0 J + 1 J + 0</p> | <p>J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.</p> |
| <p>8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)</p> | 1,55€ par trimestre par compte par assuré | |

| IX. Le Compte de paiement conditions Excellence | Tarification | Remarques |
|--|--|--|
| <p>📌 Plus de nouvelle ouverture depuis le 1^{er} mai 2016.</p> | | |
| <p>1) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : - Fermeture - Tenue de compte - 1 carte de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA Via Beobank Service Center (service automatisé) Via Beobank Online Via Beobank SelfBanking Via Beobank Mobile - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro aux ATM ou Beobank SelfBanking et de paiements en euro dans la zone SEPA - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte électroniques</p> | <p>4,00€ (1) (2)</p> | <p>(1) 3,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à Beobank SelfBanking, Beobank Online, Beobank Mobile, aux ATM etc.) + 1,00€ exempté de TVA (autres frais, par ex. fermeture, tenue de compte). (2) La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. Cf. Bonus de fidélité page 19.</p> |
| <p>2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement (instantané) papier zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)</p> | <p>2,00€ 2,00€ 1,50€</p> | |
| <p>3) Opérations hors zone euro Retrait d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)</p> | <p>3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60 € + 2% du montant de la transaction</p> | <p>Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.</p> |
| <p>4) Cartes 4.1. Carte de débit Frais mensuels carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuels carte mandataire (TVA comprise) Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) (TVA comprise) 4.2. Carte de crédit</p> | <p>1 carte incluse dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (2) 1,50€ (2) (4) 10,00€ Pas liée au compte de paiement</p> | <p>(4) Par carte.</p> |
| <p>5) Taux créditeur</p> | <p>0,00%</p> | |
| <p>6) Taux débiteur Taux débiteur annuel actuariel (exempté de TVA) 6.1 Facilité de découvert – 1 mois (5) (6) Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne 6.2 Dépassement</p> | <p>13,00% 14,20% 14,20%</p> | <p>(5) Plus de nouvelle souscription. (6) Facilité de découvert inférieure à 1.250€ et remboursement du solde débiteur au moins une fois tous les 30 jours.</p> |

| | | |
|--|---|---|
| 7) Dates de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit | J + 0 J + 0 J + 1 J + 0 | J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank. |
| 8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA) | 1,55€ par trimestre par compte par assuré | |

| X. Investor Account | Tarification | Remarques |
|--|-------------------------|---|
| ⓘ Plus de nouvelle ouverture depuis le 1^{er} mai 2016. | | |
| 1) Frais de tenue de compte - Fermeture - Redevance de gestion mensuelle (exempté de TVA) - Extraits de compte électroniques | 0,00€ 0,00€ 0,00€ | |
| 2) Taux créditeur | 0,00% | |
| 3) Taux débiteur - Intérêts de retard - Comptabilisation des intérêts | 14,20% Mensuelle | |
| 4) Dates de valeur Toutes les opérations | J + 0 | J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank. |

| XI. Compte Individualisé | Tarification | Remarques |
|--|-------------------------|---|
| ⓘ Plus de nouvelle ouverture depuis le 1^{er} mai 2016. | | |
| 1) Frais de tenue de compte - Fermeture - Redevance de gestion mensuelle (exempté de TVA) - Extraits de compte électroniques | 0,00€ 0,00€ 0,00€ | |
| 2) Taux créditeur | 0,00% | |
| 3) Taux débiteur | Pas d'application | |
| 4) Dates de valeur Toutes les opérations | J + 0 | J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank. |

I.a.2. Le Compte Service Bancaire de base

| Le Compte Service Bancaire de base Beobank | Tarification | Remarques |
|--|---|---|
| <p>1) Forfait annuel Ce forfait comprend les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - 2 cartes de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA <ul style="list-style-type: none"> Via Beobank Service Center (service automatisé) Via Beobank Online Via Beobank SelfBanking Via Beobank Mobile - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA, au guichet (opérations spécifiées au point 2 « Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging ») - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro aux ATM ou Beobank SelfBanking et de paiements en euro dans la zone SEPA - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extrait de compte mensuel en version électronique ou papier | <p>15,36€ par an (1) (2)</p> | <p>(1) Forfait annuel (TVA comprise) payable mensuellement par montant de 1,28€. La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.</p> <p>(2) 2,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à Beobank SelfBanking, Beobank Online, Beobank Mobile, aux ATM etc.) + 13,36€ exemptés de TVA (autres frais, par ex. tenue de compte).</p> |
| <p>2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement (instantané) papier zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)</p> | <p>Inclus dans le forfait mensuel Inclus dans le forfait mensuel Inclus dans le forfait mensuel</p> | |
| <p>3) Opérations hors zone euro Retrait d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)</p> | <p>3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60 € + 2% du montant de la transaction</p> | <p>Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.</p> |
| <p>4) Taux créditeur</p> | <p>0,00%</p> | |
| <p>5) Taux débiteur Taux débiteur annuel actuariel Facilité de découvert Découvert non autorisé/Dépassement</p> | <p>Pas d'application Pas d'application</p> | |
| <p>6) Dates de valeur Versement Retrait d'espèces Chèques nationaux – crédit Chèques nationaux – débit</p> | <p>J + 0 J + 0 J + 1 J + 0</p> | <p>J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.</p> |
| <p>7) Cartes Carte de débit Frais mensuels carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuel carte de débit mandataire (TVA comprise) Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) (TVA comprise) Carte de crédit</p> | <p>2 cartes incluses dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (4) 1,50€ (3) (4) 10,00€ Pas autorisée pour ce compte</p> | <p>(3) Par carte. (4) La redevance est débitée en début de mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier</p> |

| | | |
|---|--|--|
| <p>8) Assurance-compte Assurance décès par accident (exempté de TVA)</p> | <p>1,55€ par trimestre par compte par assuré</p> | |
|---|--|--|

I.a.3. Le Compte de paiement en monnaies étrangères

| Le Compte de paiement en monnaies étrangères | Tarification | Remarques |
|--|--|--|
| <p>1) Forfait annuel Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - Opérations de paiement et de réception (Hors frais pour les paiements internationaux) - Accès à Beobank SelfBanking (3) - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extrait de compte mensuel en version électronique</p> | <p>L'équivalent de 10,00€ (1) (2)</p> | <p>(1) Forfait annuel (TVA comprise). Les frais ne sont pas chargés si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris les comptes-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint au moins 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent. (2) 2,00€ TVA comprise (paiements et réceptions) + 8,00€ exemptés de TVA (autres frais, par ex. tenue de compte). (3) Si le titulaire possède un compte de paiement avec une carte de débit.</p> |
| <p>2) Taux créditeur</p> | <p>0,00%</p> | |
| <p>3) Taux débiteur Taux débiteur annuel actuariel Facilité de découvert Découvert non autorisé/Dépassement</p> | <p>Pas d'application Pas d'application</p> | |
| <p>4) Dates de valeur Versement Retrait d'espèces</p> | <p>J + 2 jours ouvrables J – 2 jours ouvrables</p> | <p>J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.</p> |
| <p>5) Dépôts et retraits d'espèces</p> | <p>Voir chapitre V. Les opérations de change.</p> | |

I.b. Limites sur les opérations à distance et avec la carte de débit

| Opérations | Remarques | | |
|--|--|---|---|
| <p>Virements externes SEPA (via Beobank Online, Beobank Mobile, ou Beobank Selfbanking)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation par Digipass, itsme® ou au Beobank SelfBanking : <ul style="list-style-type: none"> - Jour : 10 000 € - Semaine ^(*) : 40 000 € - Mois ^(**) : 60 000 € • Sécurisation par Beobank Mobile ou Phone Banking : <ul style="list-style-type: none"> - Jour : 10 000 € ⁽³⁾ - Semaine ^(*) : 40 000 € - Mois ^(**) : 60 000 € <p>Virements internationaux, hors zone SEPA (via Beobank Online) ⁽²⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation par Digipass ou itsme® : <ul style="list-style-type: none"> - Jour : 5 000 € - Semaine ^(*) : 20 000 € - Mois ^(**) : 30 000 € • Sécurisation par Beobank Mobile : <ul style="list-style-type: none"> - Jour : 1 250 € - Semaine ^(*) : 5 000 € - Mois ^(**) : 7 500 € <p>(*) Période de 7 jours glissants (**) Période de 30 jours glissants (1) 1 000 € pour les virements instantanés (2) Les virements internationaux sont activés à la demande du client.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Ces limites standards s’appliquent par contrat Banque à Distance. - Les limites sont contrôlées en comparant le montant total des virements réalisés pendant la période en cours via <i>tous</i> les canaux avec la valeur de la limite correspondant au moyen de sécurisation utilisé et à la période considérée. - Les limites peuvent être personnalisées sur demande du client et sous réserve d’acceptation par la banque : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les limites pour une durée de moins de 11 mois ne sont pas prolongées. ○ Les limites pour une durée supérieure ou égale à 11 mois sont revues annuellement par la banque et adaptées en fonction des virements effectués au cours des 12 derniers mois. - Le client peut modifier sa limite journalière pour les virements SEPA de manière temporaire (maximum 30 jours) via Beobank Online et Beobank Mobile jusqu’à un maximum de 1,5 fois la limite journalière standard. | | |
| <p>Retraits d’espèces et paiements par carte de débit ⁽³⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retraits d’espèces aux distributeurs automatiques - Paiement chez un commerçant et dans une station-service ⁽⁴⁾ | <p>Limite par jour* 600€/carte</p> <p>-</p> | <p>Limite par semaine** 1.250€/carte</p> <p>2.500€/carte</p> | <p>(3) Pour une carte de débit bénéficiant de limites standards. Ces limites peuvent être modifiées à la demande du client et sous réserve d’acceptation de la banque. Le client peut également adapter temporairement ces limites via Beobank Online ou Beobank Mobile. La limite maximale de retrait d’espèces et de paiement sur 7 jours glissants, c.-à-d. du lundi au lundi, du mardi au mardi, etc. par compte est de 9.990€, quel que soit le nombre de cartes liées au compte en question</p> <p>* 24 heures glissantes **7 jours glissants</p> <p>(4) Les transactions sans introduction du code PIN peuvent être autorisées jusqu’à 50€.</p> |

Bonus de fidélité sur le compte de paiement « aux conditions Excellence » ou le compte Plus

Le client particulier, titulaire d'un compte de paiement « aux conditions Excellence » ou d'un compte Plus qu'il utilise à des fins privées, peut bénéficier d'un bonus de fidélité de la part de Beobank, d'un montant maximal de 40,00€ par an ou de maximum 1/12 de ce montant par mois pour les mois où le compte de paiement existe, pour autant qu'il réponde aux conditions de fidélité suivantes :

Conditions en vue d'acquérir un bonus de fidélité en janvier :

1. Disposer d'un compte de paiement ou avoir ouvert un compte de paiement susmentionné durant la période d'évaluation, utilisé à des fins exclusivement privées.

2. Effectuer mensuellement au minimum 5 transactions débitrices à partir du compte de paiement susmentionné, telles que, par exemple :

- Virements externes sortants (pas de virements internes entre les comptes d'un même titulaire ou de la même famille jusqu'au 2ème degré)
- Ordres permanents ou domiciliations sortants
- Transactions avec carte de débit liée au compte de paiement « aux conditions Excellence » ou au compte Plus
- Retraits d'espèces

Les décomptes d'intérêts ou l'imputation de frais ne sont pas considérés.

3. Avoir un mouvement mensuel créditeur total de minimum 1.250,00 € sur le compte de paiement.

4. Si le client ne répond pas aux critères 2 et 3 – pour quelque motif que ce soit – pendant maximum 2 mois – consécutifs ou non – de l'année d'évaluation, et quelle que soit la date d'ouverture du compte de paiement, ceci n'aura aucun impact sur le bonus de fidélité.

Toutes ces conditions doivent être remplies de façon cumulative.

OU

1. Disposer d'un compte de paiement ou avoir ouvert un compte de paiement susmentionné durant la période d'évaluation, utilisé à des fins exclusivement privées.

2. Disposer, en décembre de l'année précédente, d'un solde créditeur total moyen de minimum 100.000,-€ sur l'ensemble de tous les produits de dépôts (en ce compris le compte-titre).

Ces deux conditions doivent être remplies de façon cumulative.

Bonus de fidélité :

Le bonus de fidélité sera versé sur le compte de paiement concerné dans le courant du mois de janvier de l'année qui suit la période d'évaluation pour autant que le compte soit ouvert au moment du versement du bonus.

Le droit au remboursement devient caduc si le compte éligible au bonus n'est plus ouvert au 31 décembre de l'année d'évaluation, c.-à-d. au mois de décembre qui précède le mois du paiement.

Cessation de la compensation commerciale par Beobank :

Beobank se réserve le droit de mettre fin à tout moment à la compensation commerciale, moyennant le respect des délais légaux.

II.a. Les Comptes d'Épargne Réglementés

Les documents "Informations clés pour l'épargnant" sont disponibles sur simple demande en agence ou sur notre site Internet www.beobank.be.

| Les Comptes d'Épargne Réglementés | Tarification | Remarques |
|--|--|--|
| <p>1) Frais de tenue de compte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance de gestion annuelle (exemptée de TVA) - Ouverture/fermeture - Dépôts et retraits d'espèces en euro - Accès à Beobank SelfBanking (si le titulaire possède un compte de paiement avec une carte de débit) - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte électroniques | <p>15,00€ (1) (2)</p> | <p>(1) La redevance annuelle est de 15,00€ (excepté si le compte a été ouvert il y a moins de 3 mois). Si clôture du compte en cours d'année, la redevance annuelle est due au prorata du nombre de mois où le compte est resté ouvert durant l'année.</p> <p>(2) La redevance annuelle n'est pas réclamée dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte d'épargne lorsqu'il est utilisé pour le <ul style="list-style-type: none"> a) versement des intérêts d'un compte à terme ou pour b) effectuer des investissements - Solde mensuel moyen du compte est supérieur ou égal à 500,-€ - Garantie locative - Ouverture moins de 3 mois - Titulaire de moins de 18 ans - Relation totale, selon la définition du TRB page 31, d'au moins 10.000,-€ chez Beobank NV/SA pour le titulaire principal au dernier jour ouvré du mois précédent - Solde supérieur à 1.239,47€ sur le compte au 31/12 de l'année précédente. |
| <p>2) Taux créditeur brut annuel</p> <p>Paiement des intérêts (3)</p> <p>Taux de base : en date valeur du 1^{er} janvier ou à la clôture du compte</p> <p>Prime de fidélité : en date valeur du premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise ou à la clôture du compte</p> <p>Précompte mobilier</p> <p>Compte d'épargne Classique Compte de catégorie A : compte sans conditions Taux de base Prime de fidélité (5)</p> <p>Compte d'épargne Fidelity Plus Compte de catégorie A : compte sans conditions Taux de base Prime de fidélité (5)</p> <p>Compte d'épargne Save Plus Compte de catégorie B : compte avec conditions de montant. Taux de base Prime de fidélité (6) Solde jusqu'à 50.000€ Solde supérieur ou égal à 50.000 EUR</p> | <p>15,00% (4)</p> <p>0,75%</p> <p>0,25%</p> <p>0,45%</p> <p>0,75%</p> <p>0,30%</p> <p>0,90%</p> <p>1,70%</p> | <p>(3) Les versements et retraits effectués le même jour calendrier sont compensés pour le calcul de l'intérêt de base et de la prime de fidélité.</p> <p>(4) A partir de 1.020,- € d'intérêts par an en 2024 ; à partir de 2.040,- € d'intérêts par an en 2024 pour le compte d'épargne réglementé ouvert au nom des deux époux ou des co-habitants légaux. L'excédent de précompte mobilier perçu lors du paiement des intérêts peut être récupéré auprès de l'Administration fiscale sur demande écrite de la part du client auprès de celle-ci. Nous vous rappelons qu'il appartient au(x) titulaire(s) d'un compte épargne de mentionner dans sa/leur déclaration fiscale le montant des intérêts perçus sur l'ensemble de ces comptes lorsque ce montant excède le montant d'intérêt exonéré sur base annuelle. La situation fiscale du/des titulaire(s) est validée spécifiquement à chaque paiement d'intérêts.</p> <p>(5) Prime de fidélité : taux applicable sur les nouveaux dépôts ou lors du renouvellement de la prime, sur base annuelle. La prime est octroyée sur tout montant restant sur le compte pendant 12 mois calendrier consécutifs.</p> <p>(6) Prime de fidélité : taux applicable sur les nouveaux dépôts en fonction du solde du compte le jour du dépôt (montant du dépôt inclus) et lors du renouvellement de la prime en fonction du solde du compte le jour du renouvellement. La prime est octroyée sur tout montant restant sur le compte pendant 12 mois calendrier consécutifs.</p> <p>Transfert :</p> <p>En cas de transfert, d'un dépôt d'épargne vers un autre dépôt d'épargne ouvert au nom de - au moins un même titulaire - auprès du même établissement, autrement qu'en vertu d'un ordre permanent, la période de constitution de la prime de fidélité sur le premier dépôt d'épargne reste acquise. La condition est que le montant du transfert s'élève à 500 € minimum et que le titulaire concerné n'ait pas déjà effectué trois transferts de ce type, à partir du même dépôt d'épargne, au cours de la même année civile. Le taux de la prime de fidélité sur le montant transféré est calculé comme étant une moyenne des taux de prime de fidélité des différents comptes, pondérée par la durée pendant laquelle les fonds sont restés sur chacun de ces comptes.</p> |

| | | |
|--|---|---|
| 3) Dates de valeur Versement Retrait d'espèces | J + 0 J + 0 | Remarque : s'agissant des comptes d'épargne réglementés, Beobank applique la méthode LIFO (Last In, First Out). Signifiant donc que les retraits sont imputés aux montants dont la période de constitution de prime est la moins avancée. |
| 4) Assurance Décès par accident (exempté de TVA) | 1,55€ par trimestre par compte par assuré | Pas de souscription possible pour les mineurs. |
| 5) Extraits de compte papier Frais d'envoi extrait de compte en Belgique (Exempté de TVA) Frais d'envoi extrait de compte à l'étranger (Exempté de TVA) | 1,50€ par extrait 3,00€ par extrait | Un envoi d'extrait de compte mensuel gratuit par mois pour les clients âgés de moins de 18 ans. Un envoi d'extrait de compte mensuel gratuit par mois pour les comptes d'épargne ouverts à titre de garantie locative. |

II.b. Les Comptes d'Epargne non Réglementés

| Compte d'épargne Step up | Tarification | Remarques |
|--|----------------|--|
| ⓘ Pas de nouvelles ouvertures. Précédemment compte d'épargne réglementé Step up | | |
| 1) Frais de tenue de compte - Redevance de gestion annuelle (exemptée de TVA) - Fermeture - Tenue de compte - Dépôts et retraits d'espèces en euro - Accès à Beobank SelfBanking* - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte électroniques | 15,00€ (1) (2) | (1) Si clôture du compte en cours d'année, la redevance annuelle est due au prorata du nombre de mois où le compte est resté ouvert durant l'année. (2) La redevance annuelle n'est pas réclamée dans les cas suivants : - Solde mensuel moyen du compte est supérieur ou égal à 500,-€ - Titulaire de moins de 18 ans - Relation totale, selon la définition du TRB page 31, d'au moins 10.000,-€ chez Beobank NV/SA pour le titulaire principal au dernier jour ouvré du mois précédent - Solde du compte au 31/12 de l'année précédente est supérieur à 1.239,47€. * Si le titulaire possède un compte de paiement avec une carte de débit. |
| 2) Taux créditeur brut annuel - Taux de base - Prime de fidélité (3) | 1,25% 2,00% | (3) Prime de fidélité : taux applicable sur les nouveaux dépôts ou lors du renouvellement de la prime, sur base annuelle. La prime est octroyée sur tout montant restant sur le compte pendant 12 mois calendrier consécutifs. Droit de 0,15€ par capitalisation d'intérêts. |
| 3) Paiement des intérêts Taux de base : En date valeur du 1 ^{er} janvier ou à la clôture du compte Prime de fidélité : En date valeur du premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise ou à la clôture du compte - Précompte mobilier | 30,00% | |
| 4) Dates de valeur Versement Retrait d'espèces | J + 0 J + 0 | En cas de retrait, Beobank applique la méthode LIFO (Last In, First Out) sur les primes de fidélité : les retraits sont imputés aux montants dont la période de constitution de prime est la moins avancée. Les versements et retraits effectués le même jour calendrier sont compensés pour le calcul de l'intérêt de base et de la prime de fidélité. |

| | | |
|--|--|--|
| 5) Assurance Décès par accident (exempté de TVA) | Pas d'application | |
| 6) Extraits de compte papier Frais d'envoi extrait de compte en Belgique (Exempté de TVA) Frais d'envoi extrait de compte à l'étranger (Exempté de TVA) | 1,50€ par extrait 3,00€ par extrait | |

| Compte d'épargne Basic | Tarification | Remarques |
|--|--|---|
| ❗ Pas de nouvelles ouvertures. Précédemment compte d'épargne réglementé « Jeune » | | |
| 1) Frais de tenue de compte - Redevance de gestion annuelle (exemptée de TVA) - Fermeture - Tenue de compte - Dépôts et retraits d'espèces en euro - Accès à Beobank SelfBanking* - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte électroniques | 15,00€ (1) (2) | (1) Si clôture du compte en cours d'année, la redevance annuelle est due au prorata du nombre de mois où le compte est resté ouvert durant l'année. (2) La redevance annuelle n'est pas réclamée dans les cas suivants : - Compte d'épargne lorsqu'il est utilisé pour a) le versement des intérêts d'un compte à terme ou b) effectuer des investissements - Solde mensuel moyen du compte est supérieur ou égal à 500,-€ - Le compte constitue une garantie locative - Le titulaire est âgé de moins de 27 ans - Relation totale, selon la définition du TRB page 31, du titulaire principal est d'au moins 10.000,-€ chez Beobank NV/SA au dernier jour ouvré du mois précédent - Solde du compte au 31/12 de l'année précédente est supérieur à 1.239,47€. * Si le titulaire possède un compte de paiement avec une carte de débit. |
| 2) Taux créditeur brut annuel - Taux de base - Prime de fidélité (3) | 0,25% 2,00% | (3) Prime de fidélité : taux applicable sur les nouveaux dépôts ou lors du renouvellement de la prime, sur base annuelle. La prime est octroyée sur tout montant restant sur le compte pendant 12 mois calendrier consécutifs. Droit de 0,15€ par capitalisation d'intérêts. |
| 3) Paiement des intérêts Taux de base : En date valeur du 1 ^{er} janvier ou à la clôture du compte Prime de fidélité : En date valeur du premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise ou à la clôture du compte - Précompte mobilier | 30,00% | |
| 4) Dates de valeur Versement Retrait d'espèces | J + 0 J + 0 | En cas de retrait, Beobank applique la méthode LIFO (Last In, First Out) sur les primes de fidélité : les retraits sont imputés aux montants dont la période de constitution de prime est la moins avancée. Les versements et retraits effectués le même jour calendrier sont compensés pour le calcul de l'intérêt de base et de la prime de fidélité. |
| 5) Assurance Décès par accident (exempté de TVA) | Pas d'application | |
| 6) Extraits de compte papier Frais d'envoi extrait de compte en Belgique (Exempté de TVA) Frais d'envoi extrait de compte à l'étranger (Exempté de TVA) | 1,50€ par extrait 3,00€ par extrait | |

| Livret de compte | Tarification | Remarques |
|---|--|--|
| i Plus de nouvelle ouverture depuis le 1^{er} mai 2016. | | |
| 1) Frais de tenue de compte - Fermeture - Tenue de compte - Opérations de paiement et de réception en euro dans la zone SEPA - Dépôts et retraits d'espèces en euro - Accès à Beobank SelfBanking* - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte électroniques | 0,00€ | * Si le titulaire possède un compte de paiement avec une carte de débit. |
| 2) Taux créditeur annuel | 0,00% | |
| 3) Dates de valeur Versement Retrait d'espèces | J+0 J+0 | |
| 4) Assurance Décès par accident (exempté de TVA) | Pas d'application | |
| 5) Extraits de compte papier Frais d'envoi extrait de compte en Belgique (Exempté de TVA) Frais d'envoi extrait de compte à l'étranger (Exempté de TVA) | 1,50€ par extrait 3,00€ par extrait | |

II.c. Le Compte Beobank Money Market

| Le Compte Beobank Money Market en euro et en devise | Tarification | Remarques |
|---|----------------------------------|---|
| 1) Frais de tenue de compte - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - Opérations de paiement et de réception (hors frais pour les paiements internationaux) - Dépôts et retraits d'espèces en euro sur un compte en euro (1) - Accès à Beobank SelfBanking (2) - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extraits de compte électroniques | 0,00€ | (1) Pour les comptes en devise, voir chapitre V. Les opérations de change. (2) Si le titulaire possède un compte de paiement avec une carte de débit. |
| 2) Taux créditeur annuel Modalités : Solde du compte < 12.500,00€ < 25.000,00€ < 75.000,00€ ≥ 75.000,00€ | 0,00% 0,00% 0,00% 0,00% | - Le taux annuel s'applique sur l'entièreté du solde du compte. - Pour les comptes Beobank Money Market en devises étrangères, les taux et montants des tranches sont disponibles en agence. - Par définition, les taux sont susceptibles d'être modifiés quotidiennement sans notification préalable. - Droit de 0,15€ par capitalisation d'intérêts. - Paiement mensuel des intérêts à partir d'un montant minimum de 0,50€. - Précompte mobilier de 30,00%. - Le taux annuel ne s'applique pas aux comptes Money Market sans Intérêts. |

| | | |
|--|--|--|
| | | |
| 3) Dates de valeur Versement Retrait d'espèces | J+0 J+0 | Beobank Money Market en devises étrangères : J + 2 jours ouvrables pour les versements J - 2 jours ouvrables pour les retraits |
| 4) Assurance Décès par accident (exempté de TVA) | Pas d'application | |
| 5) Extraits de compte papier Frais d'envoi extrait de compte en Belgique (exempté de TVA) Frais d'envoi extrait de compte à l'étranger (exempté de TVA) | 1,50€ par extrait 3,00€ par extrait | |

III. La mise à disposition du courrier

| La mise à disposition du courrier | Tarification | Remarques |
|---|--|---|
| 1) Extraits de compte Chaque mois, un extrait de compte est mis à disposition du client sur un support durable pour autant que des opérations aient été effectuées depuis le dernier extrait de compte. Le support durable peut consister en un extrait de compte électronique ou papier. | | |
| 2) Extraits de compte électroniques | Gratuit | Communications téléphoniques et abonnement à charge de l'utilisateur. |
| 3) Extraits de compte papier L'envoi d'extrait de compte papier est payant sauf s'il est inclus dans le forfait mensuel repris dans la rubrique I. (1) Frais d'envoi extrait de compte en Belgique (exempté de TVA) Frais d'envoi extrait de compte à l'étranger (exempté de TVA) | 1,50€ par extrait 3,00€ par extrait | (1) Maximum 1 extrait de compte papier gratuit par client par mois. |

IV. Le Compte à Terme

| Le Compte à Terme |
|---|
| Les taux des comptes à terme en euro et en devise sont disponibles sur demande en agence. |
| Ouverture, renouvellement, fermeture à l'échéance, redevance annuelle : gratuit |
| Précompte mobilier : 30,00%. |

V. Les opérations de change

| Les opérations de change (exempté de TVA) | | | |
|---|--|--|--|
| 1) Dépôts et retraits d'espèces sur/ d'un compte | Devise du dépôt/retrait en | Sur/d'un compte en | Frais |
| | Euro Autre devise Autre devise (1) | Autre devise Euro Autre devise (1) | Commission 0,50% Commission 0,50% Commission 0,50% |
| 2) Opération de change de billets | | | |
| Beobank n'assure plus le change de billets dont la devise n'a plus cours (y compris les anciennes devises de l'UEM). Le client est tenu de se présenter à la banque nationale du pays de la devise concernée. | | | |

(1) La devise des espèces déposées ou retirées doit être identique à la devise du compte.

VI. Les paiements internationaux

| Les paiements internationaux | |
|---|--|
| 1) Virements | |
| 1.1. Virements internes | |
| <u>Dates de valeur :</u> | |
| J + 0 jour ouvrable pour virements dans une devise de l'Espace économique européen (EEE) (l'EEE comprend les 27 pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) | |
| J + 2 jours ouvrables pour virements dans les autres devises (J = jour d'exécution) | |
| <u>Frais / Commission :</u> | |
| Aucun | |
| 1.2. Autres virements | |
| Définitions | |
| Virements européens (SEPA) : | |
| Un virement européen SEPA est un paiement, libellé en euro, dont le compte donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un pays de l'EEE (les 27 pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), en Suisse, à Monaco, ou à Saint-Marin, qui mentionne les numéros de compte corrects (format IBAN) du compte donneur d'ordre et du bénéficiaire et le nom du bénéficiaire. Les instructions pour les frais sont SHA (<i>share cost</i> ou frais partagés). | |
| Virements internationaux : | |
| Un virement autre qu'un virement européen (SEPA). | |
| Instructions pour les frais : | |
| - <i>Shared Cost</i> (SHA – frais partagés) : le donneur d'ordre paie les frais imputés par sa propre banque. Les frais imputés par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire. | |
| - <i>Our Cost</i> (OUR – frais à charge du donneur d'ordre) : le donneur d'ordre paie les frais imputés par sa propre banque ainsi que ceux imputés par la banque du bénéficiaire. | |
| - <i>Beneficiary Cost</i> (BEN – frais à charge du bénéficiaire) : les frais imputés par la banque du donneur d'ordre ainsi que ceux imputés par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire. | |
| 1.2.1. Virements sortants | |
| Virements européens (SEPA) : | |
| Date de valeur débit en compte | J + 0 jour ouvrable (J = jour d'exécution) |
| Frais | Aucun frais |

| | |
|---|---|
| <p>Virements internationaux et virements en devises : Date de valeur débit en compte Frais / Commissions</p> <p>1.2.2. Virements entrants</p> <p>Virements européens (SEPA) : Date de valeur crédit en compte Frais</p> <p>Virements internationaux et virements en devises : Date de valeur crédit en compte</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sans change ○ Avec change <p>Frais / Commissions</p> | <p>J + 0 jour ouvrable (J = jour d'exécution) - Frais de SWIFT : 5,00€ + 21% TVA - Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA - Si les frais sont spécifiés à notre charge (OUR), les frais réels appliqués par les correspondants et banques intermédiaires seront chargés.</p> <p>J + 0 jour ouvrable (J = valeur reçue par Beobank) Aucun frais</p> <p>J + 0 jours ouvrable J + 2 jours ouvrable (J = jour de crédit en compte)</p> <p>Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA</p> |
| <p>2) Cheques</p> <p>2.1. Débit de chèques</p> <p>Date de valeur débit en compte Frais</p> <p>2.2. Encaissement de chèques</p> <p>Date de valeur crédit en compte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crédit Après Encaissement <ul style="list-style-type: none"> ○ Sans change ○ Avec change • Crédit immédiat Sauf Bonne Fin <p>Frais</p> <p>2.3. Autres frais</p> <p>Frais pour photocopie Frais pour chèques impayés</p> | <p>J – 1 jour ouvrable (J = jour de débit en compte) - Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA - Frais de port : 5,00€ + 21% TVA</p> <p>J + 0 jour ouvrable J + 2 jours ouvrables J + 4 à 10 jours ouvrables selon pays (J = jour de crédit en compte)</p> <p>- Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA - Frais de port : 5,00€ + 21% TVA - Frais d'encaissement : 2,50€ + 21% TVA - Frais, TVA et commissions éventuellement appliqués par les banques intervenant dans l'encaissement des chèques.</p> <p>20,00€ + 21% TVA 20,00€ + 21% TVA</p> |
| <p>3) Taux de change</p> <p>Cours appliqué par Beobank au moment où la transaction est exécutée par Beobank.</p> | |
| <p>4) Procédures internes</p> <p>Tous les délais d'exécution s'entendent après acceptation de l'ordre par Beobank.</p> | |
| <p>5) Autres frais (TVA comprise)</p> <p>Frais de confirmation (par fax, e-mail, ...) au bénéficiaire / donneur d'ordre</p> <p>Frais virement prioritaire (Target 2)</p> <p>Rejet d'un paiement</p> <p>Demande historique paiements internationaux</p> <p>Révocation paiement international</p> <p>Recherche moins de 3 mois</p> <p>Recherche entre 3 mois et 1 an</p> <p>Recherche > 1 an</p> | <p>12,50€</p> <p>10,00€</p> <p>7,50€</p> <p>10,00€</p> <p>15,00€</p> <p>Gratuit</p> <p>15,00€</p> <p>25,00€</p> |

VII. Le crédit à la consommation

A. Prêt à tempérament (exempté de TVA)

| Prêt à tempérament (1) | Montant du crédit | Durée (exprimée en mois) | TAEG | Taux débiteur (2) | Montant d'un terme |
|------------------------|-------------------|--------------------------|--------|-------------------|--------------------|
| | 2.500,00€ | 24 | 16,00% | 15,99% | 121,13€ |
| | 5.000,00€ | 36 | 16,00% | 16,00% | 173,16€ |
| | 12.500,00€ | 60 | 13,00% | 13,00% | 279,85€ |

(1) Les tarifs mentionnés sont les exemples les plus courants. Pour une proposition personnalisée, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec un de nos points de vente.

(2) Taux débiteur actuariel.

B. Ouverture de crédit avec carte (exempté de TVA)

| Ouverture de crédit avec carte Visa Classic (1) | Montant du crédit | Durée | TAEG (3) | Taux débiteur (2) | Paiement mensuel minimal exprimé en euro ou en % |
|---|-------------------|--------------|----------|-------------------|---|
| | 2.500,00€ | Indéterminée | 15,99% | 15,55% | 1/18 du montant utilisé en capital et en intérêts calculés sur le solde restant dû, avec un minimum de 25,00€ |

C. Dépassement sur compte de paiement (exempté de TVA)

| Dépassement sur compte de paiement en EUR | Montant du crédit | Durée | TAEG | Taux débiteur (2) (5) | Montant à apurer après 1 mois |
|---|-------------------|--------|------|-----------------------|---|
| | 1.250,00€ (4) | 1 mois | // | 14,20% | Le montant en dépassement (intérêts chargés inclus) |

(1) Les tarifs mentionnés sont les exemples les plus courants. Pour une proposition personnalisée, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec un de nos points de vente.

(2) Taux débiteur actuariel.

(3) Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) comprend l'intérêt débiteur et la cotisation annuelle de la carte (5,00€).

(4) Montant maximum

(5) Beobank NV/SA se réserve le droit, conformément à l'article VII 101 du Code de droit économique, d'appliquer un intérêt de retard (taux débiteur majoré d'un coefficient de 10% maximum) sur le montant du dépassement.

VIII. Le crédit hypothécaire

Le crédit hypothécaire (exempté de TVA)

Un prospectus rendu obligatoire par le livre VII relatif aux services de paiement et de crédit inséré dans le Code de droit économique par la loi du 19 avril 2014 est disponible en agence.

IX. Les coffres client

| Dimensions | Frais annuel (1) (TVA comprise) | Autres frais |
|-------------------------------|------------------------------------|---|
| A = < 40 DM ³ | 100,00€ | (1) le frais est débité en date d'anniversaire du contrat Frais supplémentaires : - Remplacement du code secret suite à une perte : 150,00€ (TVA incl.). - Remplacement de la clé suite à une perte : 400,00€ (TVA incl.). - Les frais occasionnés par l'intervention d'un huissier de justice sont à charge du locataire. - Retard de paiement : - Intérêts de retard : 3,25% sur base annuelle - Indemnité forfaitaire : 10% sur le montant total des loyers impayés |
| B = 40 - 60 DM ³ | 120,00€ | |
| C = 61 - 100 DM ³ | 160,00€ | |
| D = 101 - 300 DM ³ | 200,00€ | |
| E = > 300 DM ³ | 260,00€ | |

X. Les placements

| Les placements | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|-------|----------------|-----------------|----------------|-------|-------|------------------|------------|-------|------------|------------|-------|---------------|------------|-------|--------------|------------|-----------------------------|--|------------|---|--|
| <p>1) Organismes de placements collectifs (OPC)</p> <p>Beobank propose des produits d'autres organismes financiers. Vous avez accès à toute une gamme des fonds d'investissement promus par les plus prestigieuses maisons de renommée internationale. La gamme couvre des fonds monétaires, obligataires, des fonds d'actions, des fonds mixtes et des fonds avec protection du capital.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>1.1. Structure des frais et des commissions (exempté de TVA)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Types</th> <th>Frais d'entrée</th> <th>Frais de sortie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OPC monétaires</td> <td>0,50%</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>OPC obligataires</td> <td>Max. 2,50%</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>OPC mixtes</td> <td>Max. 2,50%</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>OPC d'actions</td> <td>Max. 2,50%</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>OPC garantis</td> <td>Max. 2,50%</td> <td>Max. 2,00% avant l'échéance</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">OPC assortis d'une protection du capital</td> <td>Max. 2,50%</td> <td rowspan="2">Max. 3,00% avant l'échéance (au profit du compartiment)</td> </tr> <tr> <td>5,00% après la période de souscription</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le prix d'achat effectif d'une part dans un fonds correspond à cette valeur, majorée des éventuels frais, impôts et taxes. Nous vous conseillons de lire le prospectus relevant, le document 'Informations clés pour l'investisseur' (Key Information Document ou KID) relevant et le Règlement Général des Opérations de Beobank pour plus d'informations concernant les commissions et les frais. Le gestionnaire d'OPC rétrocède une partie de ses commissions de gestion à Beobank NV/SA tant que vous gardez votre investissement (dépendant de l'OPC cette rétrocession varie entre 30% et 75%, mais dans la majorité des cas elle s'élève à 50% des commissions de gestion).</p> | | | Types | Frais d'entrée | Frais de sortie | OPC monétaires | 0,50% | 0,00% | OPC obligataires | Max. 2,50% | 0,00% | OPC mixtes | Max. 2,50% | 0,00% | OPC d'actions | Max. 2,50% | 0,00% | OPC garantis | Max. 2,50% | Max. 2,00% avant l'échéance | OPC assortis d'une protection du capital | Max. 2,50% | Max. 3,00% avant l'échéance (au profit du compartiment) | 5,00% après la période de souscription |
| Types | Frais d'entrée | Frais de sortie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OPC monétaires | 0,50% | 0,00% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OPC obligataires | Max. 2,50% | 0,00% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OPC mixtes | Max. 2,50% | 0,00% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OPC d'actions | Max. 2,50% | 0,00% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OPC garantis | Max. 2,50% | Max. 2,00% avant l'échéance | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| OPC assortis d'une protection du capital | Max. 2,50% | Max. 3,00% avant l'échéance (au profit du compartiment) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5,00% après la période de souscription | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>1.2. Structure des taxes en Belgique</p> <p>1.2.1. Taxe sur les opérations de bourse</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Sicav | Fonds commun de placement |
|-------------|--|---------------------------|
| A l'entrée | 0,00% | 0,00% |
| A la sortie | 1,32% pour les parts de capitalisation | 0,00% |
| | (max. 4.000,00€) | |
| | 0,00% pour les parts de distribution | |

1.2.2. Précompte mobilier

- a) Parts de distribution : 30% sur chaque coupon.
- b) Sur les parts de capitalisation et les parts de distribution (sauf si les statuts ou le règlement du fonds à distribution prévoit la distribution annuelle de tous les revenus nets) avec un passeport Européen ou dehors de l'Union Européenne, la totalité du rendement sera imposée de 30% de précompte mobilier si le fonds investit directement ou indirectement pour au moins 10% en créances émises après le premier mars 2001. La totalité du rendement est composée de trois éléments : intérêts, plus-value et en moins-value. La base imposable est limitée aux gains réels que l'investisseur a obtenus, à savoir au maximum la différence entre le prix d'achat et le prix de vente est imposable.

2) Transactions sur titres

2.1 Actions (exempté de TVA)

| | Toutes les bourses |
|-------------------|--------------------|
| 0 à 5.000€ | 25,00€ |
| 5.001 à 20.000€ | 30,00€ |
| 20.001 à 50.000€ | 35,00€ |
| 50.001 à 100.000€ | 45,00€ |
| > 100.000€ | 85,00€ |

Taxe sur les opérations de bourse : 0,35% (max. 1.600,00€) pour les actions et 0,12% (max. 1.300,00€) pour les obligations.
 Taxes étrangères : variables en fonction de l'opération et du pays. Il y a par exemple :
 - Un 'Stamp Duty' de 0,50% sur des transactions d'achat d'actions sur le marché britannique.
 - Une cotisation supplémentaire de 0,30 % sur le montant brut des transactions d'achat d'actions cotées en bourse d'entreprises françaises avec une valeur boursière supérieure à 1 milliard d'euro.
 - Une cotisation supplémentaire sur le montant brut des transactions d'achat d'actions italiennes 0,1% si la transaction est faite sur une bourse européenne ou 0,2% sur toutes les autres bourses.
 - Une cotisation supplémentaire de 0,20 % sur le montant brut des transactions d'achat d'actions cotées en bourse d'entreprises espagnole avec une valeur boursière supérieure à 1 milliard d'euro.
 Lors de l'achat ou de la vente d'ordres de bourse sur des marchés étrangers, des frais supplémentaires peuvent nous être facturés par les intermédiaires. Beobank n'a pas connaissance à l'avance de ces frais de marché.

2.2 Eurobonds (obligations) et bons d'État (exempté de TVA)

Souscription marché primaire :

- Taxe : 0,00€

Achat/vente marché secondaire :

- Taxe : 0,12% (max. 1.300,00€)
- Courtage : 0,50% du montant

Pour les opérations sur le marché secondaire, il peut y avoir, dans le cas d'achat ou de vente, un prorata d'intérêts qui peut être soumis au précompte mobilier selon la nature du titre. Dans ce cas, un précompte mobilier de 30% est appliqué.
 Lors de l'achat ou de la vente d'une obligation sur des marchés étrangers, des frais supplémentaires peuvent nous être facturés par les intermédiaires. Beobank n'a pas connaissance à l'avance de ces frais de marché.

2.3 Vente publique de Titres Non-Cotés en bourse (actions et obligations)

Des frais de courtage de 1,05% (exempté de TVA) et des frais d'enchères supplémentaires de 0,80% (exempté de TVA) sont dus sur le montant brut des transactions de vente publique.

2.4 Produits structurés distribués par Beobank

Souscription marché primaire :

- Frais d'entrée : voir la fiche technique du produit

Vente marché secondaire :

- Produits structurés AVEC protection de capital : taxe sur les opérations de bourse : 0,12% (max. 1.300,00€)
- Produits structurés SANS protection de capital : taxe sur les opérations de bourse : 0,35% (max. 1.600,00€)

2.5 Produits structurés non distribués par Beobank

Frais de vente : 0,5%

| | |
|--|--|
| <p>2.6 Fonds de pension</p> <p>Achat : frais d'entrée 3,00%</p> <p>Vente : gratuit</p> <p>Arbitrage : gratuit</p> <p>Transfert sortant : 75,00€ (TVA comprise)</p> | |
| <p>3) Opérations sur titres</p> <p>3.1 Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encaissement dividendes euronext - Encaissement dividendes étrangers - mise sous nominatif d'actions - Autres <p>3.2 Obligations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encaissement intérêts valeur belge - Dématérialisation valeur belge - Encaissement intérêts autre - Remboursement <p>3.3 Fonds de placement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupons - Arbitrage (*) - Remboursement <p>Les frais de correspondants sont facturés au client.</p> <p>(*) Arbitrage</p> <p>Un arbitrage désigne une transaction simultanée de vente et d'achat. Quand il s'agit d'un arbitrage entre compartiments d'un même fonds d'investissement, les frais d'entrée peuvent être réduits : voir prospectus. La taxe boursière normale due en cas de sortie est d'application. Beobank se réserve le droit d'effectuer une transaction d'achat, liée à une transaction de vente, uniquement après que le montant résultant de la vente soit versé sur le compte et ceci dans le cas où le solde du compte serait insuffisant pour effectuer l'achat immédiatement. Dans ce cas, le client supportera les fluctuations éventuelles du cours du fonds.</p> | <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>150,00€ (+ TVA)</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> |
| <p>4) Dossiers titres</p> <p>Frais de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2,50€ (TVA comprise) par trimestre et par dossier. <p>Droits de garde :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par trimestre, 2,50€ (TVA comprise) par ligne - cout maximum : 37,50€ par trimestre. <p>Ces frais de gestion et de garde ne s'appliquent pas aux OPC, ni sur les bons de caisse commercialisés par Beobank, ni sur les bons d'Etat belges et ni sur les produits structurés commercialisés par Beobank.</p> <p>Pour un transfert sortant de titres, des frais de 75,00€ (TVA comprise) par ligne transférée sont portés en compte.</p> <p>Pour un transfert entrant de titres, il n'y a pas de frais.</p> <p>Des clients ayant un TRB (Total Relationship Balance) (1) égal à 100K€ ou plus élevé seront exemptés de frais de gestion et de garde.</p> <p>Services spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande d'historique : 35,00€ (TVA comprise) - demande de valorisation : 15,00€ (TVA comprise) - demande de recherche étendue : 180,00€ (TVA comprise) | |

(1) Le TRB est la somme de tous les avoirs du client au sein de la Banque. Sont repris dans le calcul :

- Solde créditeur des comptes de paiement
- Comptes d'épargne réglementé et non réglementé
- Comptes à terme en EUR et en devises
- Comptes-titres ordinaires
- Comptes-titres épargne-pension
- Les assurances-vie « Epargne - Investissements » ACM Belgium Life SA du type B21, B23, B26 et B44

Le TRB est calculé sur base du solde disponible et/ou de la valorisation des portefeuilles titres au dernier jour ouvrable de chaque mois.

Dans le calcul du TRB du client – au niveau « Tiers » - les avoirs détenus en co-titularité/indivision sont repris.

XI. Les cartes de crédit Visa et Mastercard

Le compte Carte de Crédit Beobank (ouverture de crédit conclue à partir de l'entrée en vigueur du présent tarif).

Les cartes de crédit Visa et Mastercard (exempté de TVA)

1) Cotisation annuelle

| Produit | Cotisation annuelle (1) | Ouverture de crédit | Taux débiteur actuariel | TAEG (2) |
|--|-------------------------|---------------------|-------------------------|----------|
| Beobank Young Mastercard | 5,00€ | 750€ | 16,49% | 17,99% |
| Beobank Visa | 5,00€ | 2.150€ | 15,48% | 15,99% |
| Beobank Mastercard | 5,00€ | 2.100€ | 15,46% | 15,99% |
| Beobank Smart Travel Mastercard | 30,00€ | 3.000€ | 13,80% | 15,99% |
| Beobank Extra World Mastercard* | 5,00€ | 2.400€ | 15,53% | 15,99% |
| Beobank Q8 World Mastercard | 5,00€ | 2.300€ | 15,51% | 15,99% |
| Beobank Visa Gold | 5,00€ | 3.700€ | 15,69% | 15,99% |
| Beobank Visa Extra | 20,00€ | 2.800€ | 14,42% | 15,99% |
| Beobank Extra Mastercard | 20,00€ | 2.600€ | 14,30% | 15,99% |
| Beobank Elite Travel Mastercard | 60,00€ | 4.400€ | 13,01% | 15,99% |
| Beobank Flying Blue World Mastercard | 75,00€ | 5.300€ | 11,93% | 14,99% |
| Beobank Elite Travel Mastercard Metal | 80,00€ | 4.500€ | 12,12% | 15,99% |
| Beobank Premium Flying Blue World Mastercard | 150,00€ | 5.600€ | 9,26% | 14,99% |

* Plus de nouvelles ouvertures depuis le 26/04/2021.

(1) Sauf si mentionné autrement dans le contrat d'ouverture de crédit.

(2) Le calcul du Taux Annuel Effectif Global (TAEG) inclut le taux d'intérêt débiteur et le montant de la cotisation annuelle de la carte.

2) Opérations en espèces

Retrait d'espèces :

- Contrats à partir du 01/09/2011 : 2,50% du montant retiré (min. 5,00€, max. 15,00€ par retrait d'espèces) (3)
- Contrats avant 01/09/2011 : 4,96€ par retrait d'espèces (3)

| Limites retrait d'espèces (dans la limite de votre solde disponible) | Limites en Belgique par jour (4) | Limites à l'étranger par jour (4) |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|
| Beobank Visa/Beobank Mastercard Beobank Extra World Mastercard Beobank Q8 World Mastercard Beobank Visa Extra Beobank Extra Mastercard | 1.000,00€ | 1.000,00€ |
| Beobank Visa Gold Beobank Elite Travel Mastercard Beobank Elite Travel Mastercard Metal Beobank Smart Travel Mastercard Beobank Flying Blue World Mastercard Beobank Premium Flying Blue World Mastercard | 1.000,00€ | 1.100,00€ |
| Beobank Young Mastercard | 650,00€ | 650,00€ |

(3) Cette opération est gratuite si le compte carte de crédit présente un solde créditeur au moins égal au montant du retrait d'espèces.

(4) Beobank a la faculté de changer ces limites ultérieurement. Le client en sera informé par écrit.

3) Taux débiteur

Intérêt débiteur actuariel : de 9,26% à 16,49% en fonction du produit détenu et du montant de l'ouverture de crédit.

Intérêt de retard (retard de paiement et dépassement de l'ouverture de crédit) : intérêt débiteur actuariel x 110% maximum.

4) Date de valeur

Versement : date de la transaction

Retrait d'espèces : date effective de débit

Les cartes de crédit Visa et Mastercard (exempté de TVA)

5) Cartes additionnelles

| Produit | Cotisation par carte et par an |
|--|--------------------------------|
| Beobank Young Mastercard | Pas d'application |
| Beobank Visa/Beobank Mastercard | 5,00€* |
| Beobank Smart Travel Mastercard | 30,00€ |
| Beobank Extra World Mastercard | 5,00€ |
| Beobank Visa Extra | 20,00€ |
| Beobank Extra Mastercard | 20,00€ |
| Beobank Q8 World Mastercard | Gratuit |
| Beobank Elite Travel Mastercard | 60,00€* |
| Beobank Elite Travel Mastercard Metal | 80,00€ |
| Beobank Visa Gold | 5,00€* |
| Beobank Flying Blue World Mastercard | 30,00€ |
| Beobank Premium Flying Blue World Mastercard | 75,00€ |

* Contrats à partir du 26/04/2021. Pour les contrats avant 26/04/2021 :

- Beobank Visa/Beobank Mastercard : gratuit
- Beobank Visa Gold : gratuit
- Beobank Elite Travel Mastercard : 20€

6) Assurances (exempté de TVA)

| | |
|---|-------------|
| Plan Protection Crédit : prime mensuelle | Optionnel |
| Couverture décès | 0,1413% (5) |
| Couverture décès et incapacité de travail | 0,4036% (5) |
| Couverture décès, incapacité de travail et chômage | 0,7536% (5) |
| Couverture décès et maladies graves | 0,3430% (5) |
| Couverture décès, incapacité de travail et maladies graves | 0,6053% (5) |
| Couverture décès, incapacité de travail, chômage et maladies graves | 0,9553% (5) |

(5) La prime mensuelle est calculée sur la réserve financière moyenne utilisée entre 2 relevés de compte (réserve financière couverte à concurrence de 12.400,00€).

7) Beobank Alert (exempté de TVA) :

Inclus sur toutes les cartes de crédit depuis le 26/04/2021.

8) Cotisation pour l'option Cash Back (exempté de TVA) : 10,00€ / an

Plus de nouvelles souscriptions à ce service.

9) Domiciliation impayée (exempté de TVA)

Frais de domiciliation impayée : 10,00€

10) Opérations en devises hors de la zone euro

Les opérations en monnaies étrangères sont mentionnées tant en euro qu'en devise étrangère. La conversion en euro est opérée en fonction du cours du taux de change appliqué par Visa International ou Mastercard International.

Depuis le 01/9/2015, un coût total de 2,10% du montant de la transaction est appliqué pour toute transaction non-euro Mastercard et Visa.

Pour plus d'information sur la commission de change appliquée pour les paiements en autres devises de l'Espace économique européen (EEE), veuillez consulter le document « Paiements en autres devises ».

11) Autres (exempté de TVA)

| | |
|--|---------|
| Copie d'extrait (6) | 12,10€ |
| Remplacement de carte (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) | 10,00€ |
| Remplacement de carte Metal (à l'exception du renouvellement à la date d'échéance) | 30,00 € |

| | |
|---|--|
| Changement de la couleur du plastique Beobank Visa Extra et Beobank Extra Mastercard | 10,00 € |
| Envoi de la carte à une adresse différente de l'adresse habituelle (7) | 15,00€ |
| Frais de rappel | 6,20€ ou 7,50€ (en fonction des conditions générales de l'ouverture de crédit) majorés des frais de port |
| Cash transfer (ordre de transfert effectué via Beobank Service Center, Beobank Online ou Beobank SelfBanking) | gratuit |

(6) Pour les extraits datant de plus de 6 mois.

(7) Les frais d'envoi hors Belgique d'une carte de crédit à une adresse différente de l'adresse habituelle coutent :

- dans la zone Union Européenne 65,00 EUR
- dans la zone hors Union Européenne 140,00 EUR.

XII. Divers

| Divers | Tarification (1) | Remarques |
|--|--|--|
| - Copie d'extrait de compte bancaire | 13,20€ (TVA comprise) (1) (2) | (1) Par extrait de compte demandé. (2) Montant maximum par recherche = 250€ (TVA comprise). |
| - Autres copies (contrat, chèque, historique, pièce de caisse...) | 13,20€ (TVA comprise) (3) | (3) Par document si le document date d'il y a moins de 3 ans ou 30,25 € si le document date de 3 ans ou plus. |
| - Ordre permanent impayé | 8,00€ (TVA comprise) | |
| - Domiciliation impayée | 8,00€ (TVA comprise) | |
| - Mémo-virement impayé | 8,00€ (TVA comprise) | |
| - Chèque sans provision | 8,00€ (TVA comprise) | |
| - Commande de 50 bulletins de virement pré-imprimés (donneur d'ordre ou bénéficiaire) | 10,00€ (TVA comprise) | |
| - Commande de 100 bulletins de virement pré-imprimés (donneur d'ordre ou bénéficiaire) | 15,00€ (TVA comprise) | |
| - Calcul d'intérêts (sans frais si demande fondée) | 13,20€ (TVA comprise) (4) | (4) Par calcul si la période couverte par le calcul date d'il y a moins de 3 ans ou 30,25€ si la période couverte par le calcul date d'il y a 3 ans ou plus. |
| - Attestation déclaration fiscale (comptes de paiement, dépôt d'épargne et dossier-titres) | 36,30€ (TVA comprise) | |
| - Attestation de notoriété | 36,30€ (TVA comprise) | |
| - Recherches sur retraits d'espèces aux autres distributeurs, paiements chez un commerçant ou dans une station-service (sans frais si erreur d'un prestataire de services) | 13,20€ (TVA comprise) (5) | (5) par recherche si la recherche porte sur une période datant d'il y a moins de 3 ans ou 30,25€ si elle porte sur une période d'il y a 3 ans ou plus. |
| - Recherches sur 'Adresse inconnue' | 9,00€ au 3ème retour courrier | |
| - Ouverture d'un dossier succession | À concurrence du solde disponible des avoirs du client avec un maximum de 125,00€ (TVA comprise) | |

| | | |
|---|---|--|
| - Frais annuels de gestion d'un dossier succession | À concurrence du solde disponible des avoirs du client avec un maximum de 50,00€ (TVA comprise) | Frais annuels de gestion redevable à partir de 12 mois après la déclaration du décès. |
| - Blocage légal/fiscal/déclaration de tiers-saisi | 100€ (TVA comprise) | |
| - Frais de recherche compte dormant | 10% de la totalité des avoirs avec un maximum de 200,00€ (TVA comprise) | |
| - Frais de recherche coffre dormant | 100,00€ (TVA comprise) | |
| - Frais de réponse recherche bancaire fiscale | 75,00€ (TVA comprise) (6) | (6) Par recherche |
| - Frais de retour de fonds | 15€ + les frais éventuellement chargés par la banque renvoyant les fonds | |
| - Frais de lettre de rappel classique (exempté de TVA) | Max. 7,50€ + frais de port | |
| - Frais virement prioritaire (Target 2) (Le virement est exécuté dans la journée en fonction des jours d'ouverture et des horaires des systèmes de règlement.) | 10,00€ (TVA comprise) (7) | (7) + frais de virement international si applicables |
| - Frais virement instantané au guichet Virement crédité au compte du bénéficiaire, en temps réel, 24h/24, 7j/7 si la banque destinataire est adhérente au service et accepte le virement. Beobank se réserve le droit de ne pas exécuter le virement de manière instantanée. Dans ce cas, le client peut faire un virement classique. | Selon le type de compte (8) | (8) Voir point « Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging » de votre compte |